



Questions-Réponses Point info du mardi 5 mai 2020

OPERATIONS EN FRANCE

1. Combien de CASO sont restés ouverts en France ?

Les CASO ont tous, soit réduit leurs activités, soit modifié leurs modalités. La majorité a suspendu les permanences physiques ; d'autres, notamment Bordeaux, Nancy, Montpellier, Marseille, et Nice les ont réduites, à la fois pour protéger nos bénévoles, dont un certain nombre sont à risque notamment du fait de leur âge, mais aussi parce que certaines activités n'étaient plus faisables (moins de bénéficiaires peuvent se déplacer, des administrations ont été fermées...), et pour réorienter nos activités vers de l'"aller vers". Par ailleurs, tous les CASO ont mis en place des permanences téléphoniques sociales, médicales, et/ou psychosociales, ainsi que des appels systématiques de la file active, pour garder le lien avec nos publics habituels, et orienter vers une prise en charge, que ce soit pour le Covid ou les autres pathologies. Les délégations sont en train de réfléchir aux modalités de fonctionnement des CASO dans les mois de « crise chronique » qui sont devant nous, en tenant compte de l'évolution des besoins et des complexités pratiques de mise en œuvre des mesures barrières, pour continuer d'assurer une prise en charge de nos publics et éviter les ruptures et retards de soins.

FINANCES

2. Est-ce que l'on connaît le montant du budget MdM qui a été réassigné au COVID ?

Des petites enveloppes de RNA ont été affectées en particulier à des opérations internationales, d'une part pour assurer la protection des équipes (150 000 euros), et d'autre part pour permettre le lancement d'opérations Covid (87 000 euros).

Un investissement en matériels de protection de près de 400 000 euros a été effectué par MdM, mais qui sera majoritairement réimputé aux bailleurs de fonds.

Les bailleurs ont accepté de réallouer des fonds déjà obtenus sur les projets en cours pour un montant global de 1,3 million d'euros. Et des projets nouveaux ont été déposés pour un montant global de 1,5 million d'euros.

3. Si les recettes en fonds propres ne semblent pas être impactées, quelles sont les causes d'une éventuelle crise financière à MDM ? Que les bailleurs institutionnels ne nous suivent plus ?

Nous devons accepter une part d'incertitude, personne ne sait exactement ce qu'il va se passer concernant un certain nombre de paramètres. Ces mois-ci, on collecte bien parce que le Covid est d'actualité. Mais les campagnes de street marketing qui n'ont pas lieu actuellement vont se traduire par un renouvellement moindre dans les mois et l'année qui viennent des donateurs réguliers par prélèvement automatique.

La crise Covid-19 peut également provoquer une crise économique importante, et avoir des conséquences sur le niveau de la collecte grand public, en particulier pour la collecte de fin d'année. En effet, 40% de nos ressources viennent de la générosité du public. Lorsque les dons ponctuels générés par la crise se seront estompés, et que les conséquences économiques à plus long terme seront installées pour une partie de nos donateurs, le risque est que le niveau de la générosité soit impacté.

Concernant les bailleurs de fonds, pour l'instant ils sont souples, mais nous n'avons pas encore de visibilité sur le changement potentiel de leurs stratégies. On peut craindre que certaines thématiques soient moins priorisées, à moyen terme, par les bailleurs de fonds institutionnels.

Ce qui est sûr, c'est que nous voulons continuer à porter nos combats. Nous ne sommes pas en mesure de prédire l'avenir, mais nous avons confiance dans l'organisation, on s'en sort plutôt bien jusqu'à présent par rapport à d'autres acteurs. MdM n'est pas en danger, mais sera impacté au moins jusqu'à fin 2021.

4. Quelle est la position du Comité des Donateurs sur la situation ?

Le comité estime que MDM a su bien réagir et s'adapter à cette situation et à cette épreuve qui nous a tous impactés. Il salue notre présence importante à la fois sur le terrain mais aussi sur les réseaux sociaux. La participation à l'effort de solidarité collective, en particulier pour les plus vulnérables, a tout le soutien et la confiance du comité.

Le comité s'interroge sur la suite de cette crise qui va s'inscrire dans la durée : Quelles conséquences pour l'humanitaire ? Quel impact sur nos activités de soins là où les CASOs ont fermé les consultations présentes ? Quelles conséquences sur notre positionnement politique et militant ? Faudra-t-il parler et s'exprimer plus fortement ?

Sur un plan financier, beaucoup de questions : Quelles sont les sources nouvelles de collecte pour compenser, au moins en partie, une diminution de la collecte de rue ? Comment fidéliser les nouveaux et plus jeunes donateurs ? Quelles conséquences de cette crise pour le budget de l'année 2020 et sa croissance et comment les anticiper ? Cette crise sanitaire a tendance à devenir aussi une crise sécuritaire avec une importance accrue de contrôle. Le comité souhaite que MdM prenne position sur ces sujets, en particulier sur le tracing.

RESSOURCES HUMAINES

- 5. Quelle conduite à tenir si l'on presume (ou que l'on connaît) des facteurs de vulnérabilité de membres de l'équipe bénévole voulant rejoindre les activités, après le déconfinement officiel ?**
- 6. Les recommandations ont été diffusées très largement, mais quid si des personnes concernées bénévoles ne veulent plus les suivre ?**

MdM a un devoir de protection envers ses salariés comme ses bénévoles, tout comme ses bénéficiaires. Elle a également une responsabilité de ne pas être elle-même, via ses acteurs, vecteur de l'épidémie. C'est pourquoi il est recommandé depuis le début de l'épidémie de Covid 19 que les bénévoles ayant des facteurs de vulnérabilité ne participent plus aux activités les mettant en contact avec le public. Les bénévoles, par exemple les plus âgés, qui souhaitent se réinvestir devront se consacrer à des activités non exposées, lorsque ce sera possible en toute sécurité. S'il y a désaccord, il faudra utiliser les mécanismes de régulation de l'association pour les régler.

7. Quelle est la politique de MdM pour ses salariés avec facteurs de risque ?

Il faut se référer aux documents cadres partagés jusque-là. Les salariés à vulnérabilité sont maintenus autant que possible en télétravail. S'il s'avère qu'il y a nécessité pour eux d'être présents physiquement sur leur lieu de travail, une fois que ce retour sera possible, alors une consultation auprès de la Médecine du travail, ou à défaut du médecin traitant, sera nécessaire pour préciser les conditions dans lesquelles ce retour sera possible.

8. Dans ce contexte, que se passe-t-il pour les différents projets de réorganisation de services / directions ?

Un certain nombre de projets ont été mis en stand-by ces derniers mois, pour prioriser la réponse à la crise. Ils vont pouvoir reprendre progressivement, et s'enrichir de quelques leçons apprises dans le cadre de cette crise.

Il sera important de définir comment maintenir un niveau de concertation et de réflexion collective dans le cadre actuel, ainsi que les modalités de déploiement de ces réorganisations.

DEMEMAGEMENT

- 9. Dans ce contexte, est-ce vraiment le moment d'avancer sur le projet de déménagement ? Avec les incertitudes sur le marché immobilier, sur notre situation financière, sur nos façons de travailler à l'avenir... et sachant que c'est un sujet de stress supplémentaire pour les salariés.**
- 10. Philippe le précisait, il nous faut inventer de nouvelles manières de travailler ensemble. Avant la crise, la question du déménagement était très prégnante. Le déménagement à Saint-Denis répondait à certaines caractéristiques pensées dans « l'avant ». Quelles sont les nouvelles réflexions à ce sujet ?**

Il faut revenir à l'origine du projet de déménagement, qui est un projet de changement. La crise Covid donne au contraire encore plus de pertinence au projet de déménagement et à la nécessité de changement. La volonté est de redynamiser l'association, de se réinventer, de casser les habitudes, de se donner un nouvel élan. L'équation financière reste malgré tout un élément, même s'il a toujours été clair que le déménagement n'avait pas pour objectif de faire une opération financière. En effet, MdM a besoin de faire des investissements qui sont d'autant plus nécessaires et urgents maintenant, pour avoir les outils modernes, et d'avoir un outil de travail, le siège, qui soit capable de s'adapter à ce qu'on ait en train de vivre.

Donc s'il n'y avait pas de bâtiment identifié, il serait urgent d'en trouver un car ce changement qui nous est d'autant plus nécessaire aujourd'hui, sera très difficile à mettre en œuvre dans les locaux actuels, avec cette configuration, nos cloisonnements, nos habitudes. Nous avons l'opportunité de construire notre nouvelle histoire dans un bâtiment et d'y apporter notre âme, saisissons-là.

- 11. Si un déménagement avait lieu, quid du delta financier vente du siège actuel/achat du nouveau siège (Seine-Saint-Denis) ?**

Le delta financier est estimé à 5,7 millions d'euros, en faveur de Médecins du Monde.

- 12. Pourquoi n'y aurait-il pas de nouvelle demande au CA ? La période qui s'ouvre est tellement mouvante qu'il peut y avoir de nouvelles opportunités, non ?**

Le projet de déménagement est au travail dans l'association depuis bientôt trois ans ; plusieurs lieux ont déjà été identifiés et refusés. Le projet actuel à Saint-Denis est le plus abouti, c'est une vraie opportunité et à un moment donné il va falloir faire un choix. La vie ne s'arrête pas avec le Covid, et les projets doivent se poursuivre, avancer. Le déménagement a aussi une dimension politique.

La présidence actuelle ne redemandera pas de motion à la prochaine Assemblée générale si ce projet est refusé.

- 13. Pas de consultation des salariés par le CSE sur l'option proposée du déménagement du siège à Saint Denis ?**

Le calendrier est le suivant : un CE s'est déroulé le 11 mai concernant le projet de déménagement à Saint-Denis, et le CA se prononcera lors de sa réunion du 20 mai. Si jamais le projet est approuvé, le déménagement en tant que tel n'interviendra pas avant le second semestre 2021.

- 14. Vu que l'on va tous finir en télétravail ad vitam, pourquoi pas un siège à Vierzon ? Les prix de l'immobilier seront largement plus avantageux ;-) ou en Province pour une meilleure qualité de vie ?**

Nous parlons bien d'un projet de déménagement et non de délocalisation, qui n'a jamais été le projet. En effet, un des objectifs est bien de refaire "ensemble" à Médecins du Monde. Et même si le télétravail va peut-être prendre plus de place qu'auparavant dans la vie des salariés, il est important qu'un lieu puisse

être celui de la cohésion, de la rencontre, du débat ; qu'il incarne en quelque sorte l'association. La qualité de vie au travail est un des arguments forts en faveur du déménagement, au vu des contraintes du bâtiment actuel sur ce point, mais le bâtiment doit également assurer sa fonction de siège social, être au cœur de nos opérations, de notre plaidoyer.

INSTANCES

15. Des idées pour l'Assemblée générale ?

Nous avons repoussé l'Assemblée générale au 26 septembre prochain, avec toutes les incertitudes liées à une situation que l'on ne maîtrise pas. Elle est nécessaire, pour des raisons statutaires en particulier, et pour voter les différents rapports (moral et financier), le règlement intérieur, et pour élire les nouveaux membres du CA. Rien ne prouve qu'elle pourra se dérouler en présentiel, et ce sera probablement une AG beaucoup plus en mode virtuel qu'habituellement.

On souhaite également, d'ici la fin de l'année, prévoir un temps de débat, de réflexion, de discussion sur tout ce qui se sera déroulé jusque-là sur la Crise Covid-19. Qui nous permettra également de tracer une perspective pour l'avenir, en intégrant les leçons que cette crise nous aura apprises.